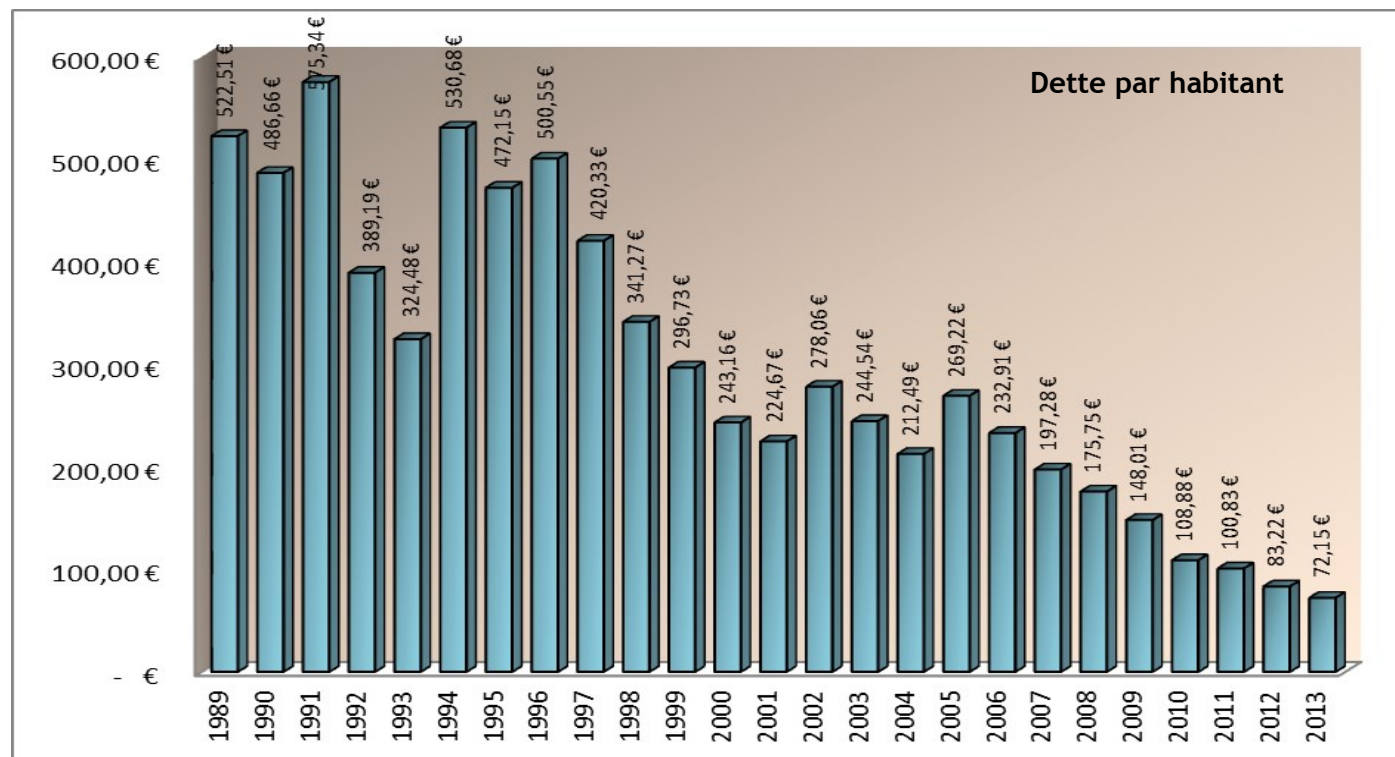




Le journal de Soppo-le-Bas

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppo-le-bas@tv-com.net

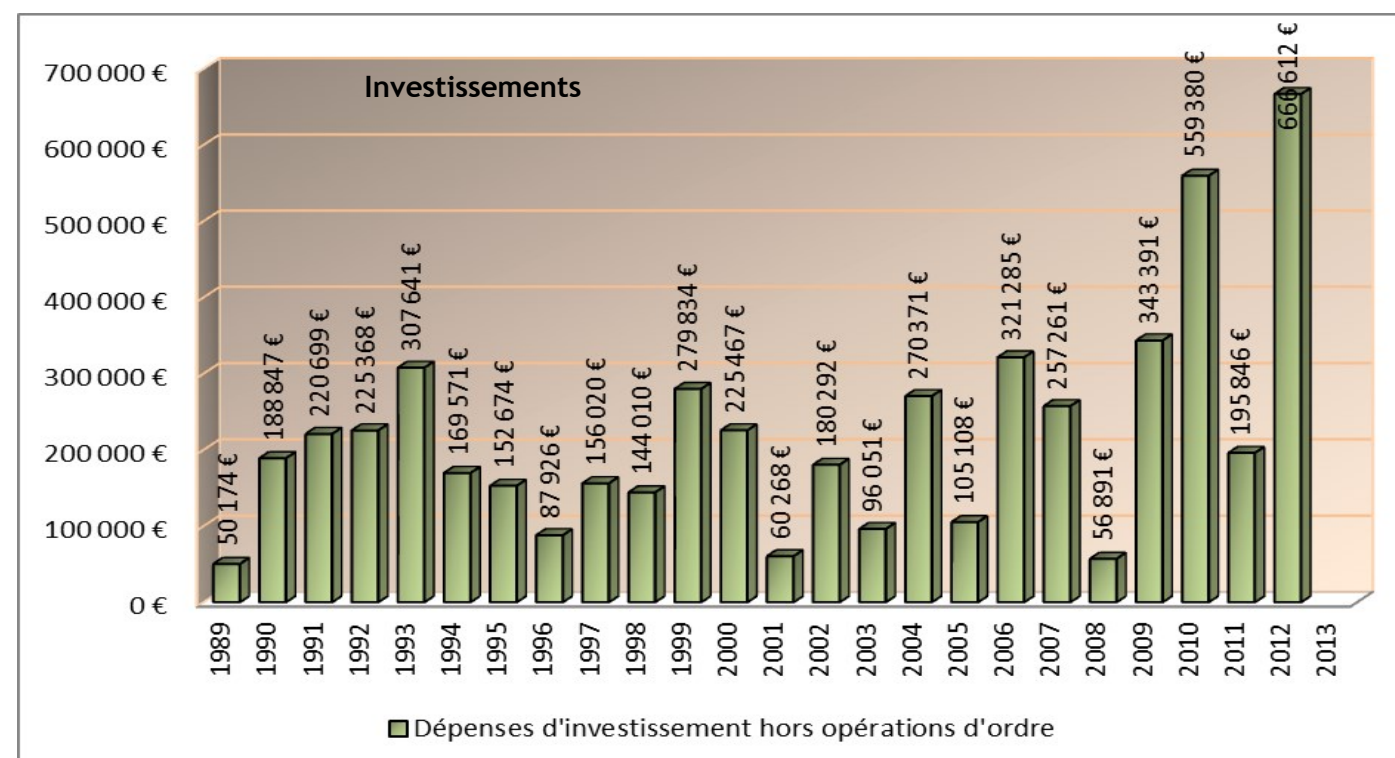
DÉPÔT LÉGAL : 15 OCTOBRE 2013
IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Alors que chaque Soppois doit 29 000 € au titre de contribuable français (dette de la France/population), il ne doit que 73 € en tant que citoyen soppois.

Le conseil municipal a toujours su gérer en « bon père de famille », ce qui explique que les investissements ont toujours été adaptés aux revenus de notre commune.

On remarquera que la dette communale baisse alors que les investissements progressent, ce qui peut paraître antagoniste.

Investissements



AUTOMNE 2013

Numéro 74

Dans ce supplément :

Évolution démographique 1

Taux et produits fiscaux 2

Endettement de la commune 3

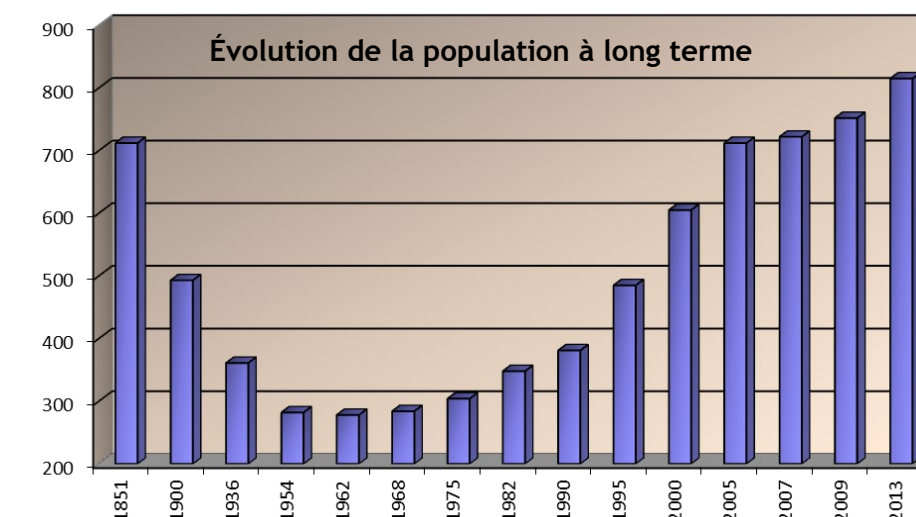
Dettes et investissements 4



Soppo-le-Bas en chiffres : l'autre « Yes, we can ! » soppois

Le supplément du numéro d'été 2013 du *Flash 313* relatait l'histoire de la déviation de Soppo-le-Bas, déviation qui a permis au village de retrouver son unité ainsi qu'un climat de sécurité et de sérénité profitable à l'ensemble de sa population. Nombreux sont ceux qui se sont laissés séduire, puisque la commune a connu ces dernières années une croissance démographique spectaculaire, comme le montrent les graphiques ci-dessous. Elle a désormais franchi la barre des 800 habitants. Retour sur quelques chiffres révélateurs de l'évolution de Soppo-le-Bas ces dernières années.

Évolution démographique



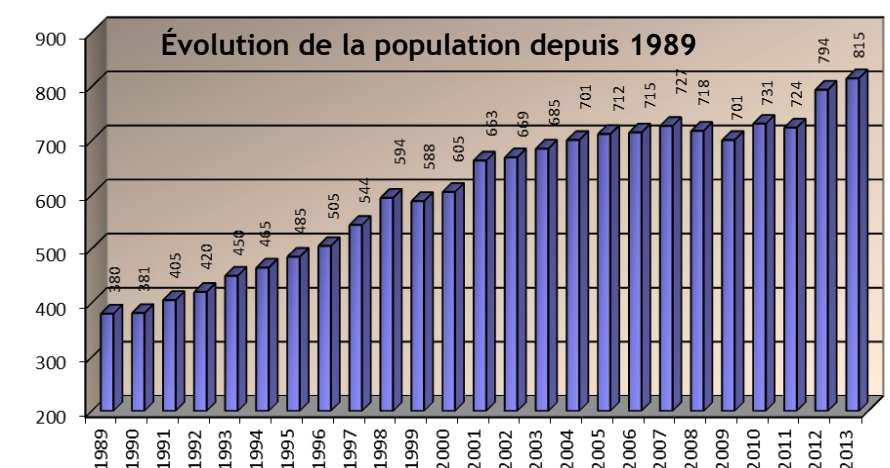
La courbe de la population soppoise de 1851 à 2013 montre tout d'abord une baisse, suivie d'une augmentation d'abord timide, puis franche à partir de 1990. La commune est ainsi passée de 378 habitants au recensement de 1990 à 704 à celui de 2010, pour atteindre aujourd'hui 815 habitants. La population a donc plus que doublé en une vingtaine d'années.



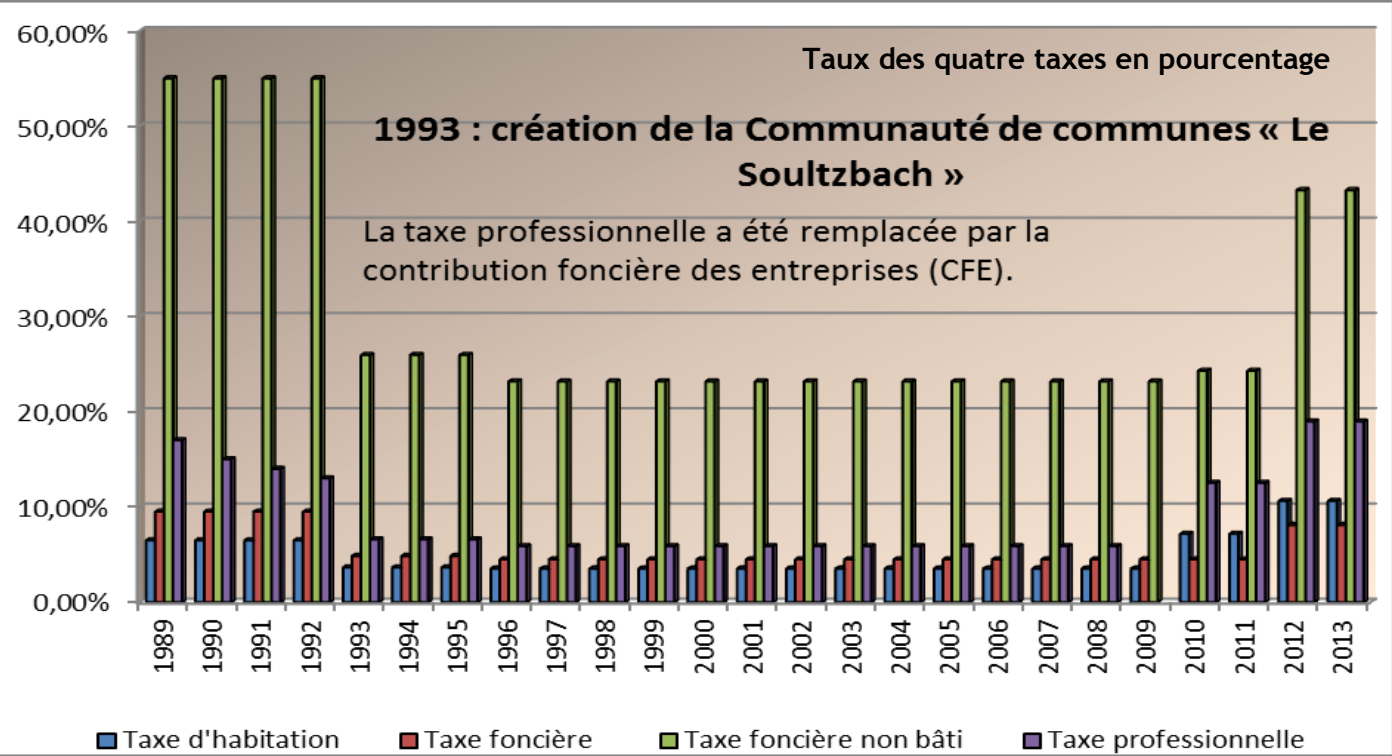
POP T3 - Population par sexe et âge en 2010

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	374	100,0	330	100,0
0 à 14 ans	90	23,9	68	20,7
15 à 29 ans	66	17,7	47	14,3
30 à 44 ans	95	25,3	93	28,0
45 à 59 ans	85	22,8	75	22,9
60 à 74 ans	30	8,1	28	8,5
75 à 89 ans	8	2,2	17	5,2
90 ans ou plus	0	0,0	1	0,3
0 à 19 ans	121	32,3	84	25,6
20 à 64 ans	236	63,2	210	63,7
65 ans ou plus	17	4,6	35	10,7

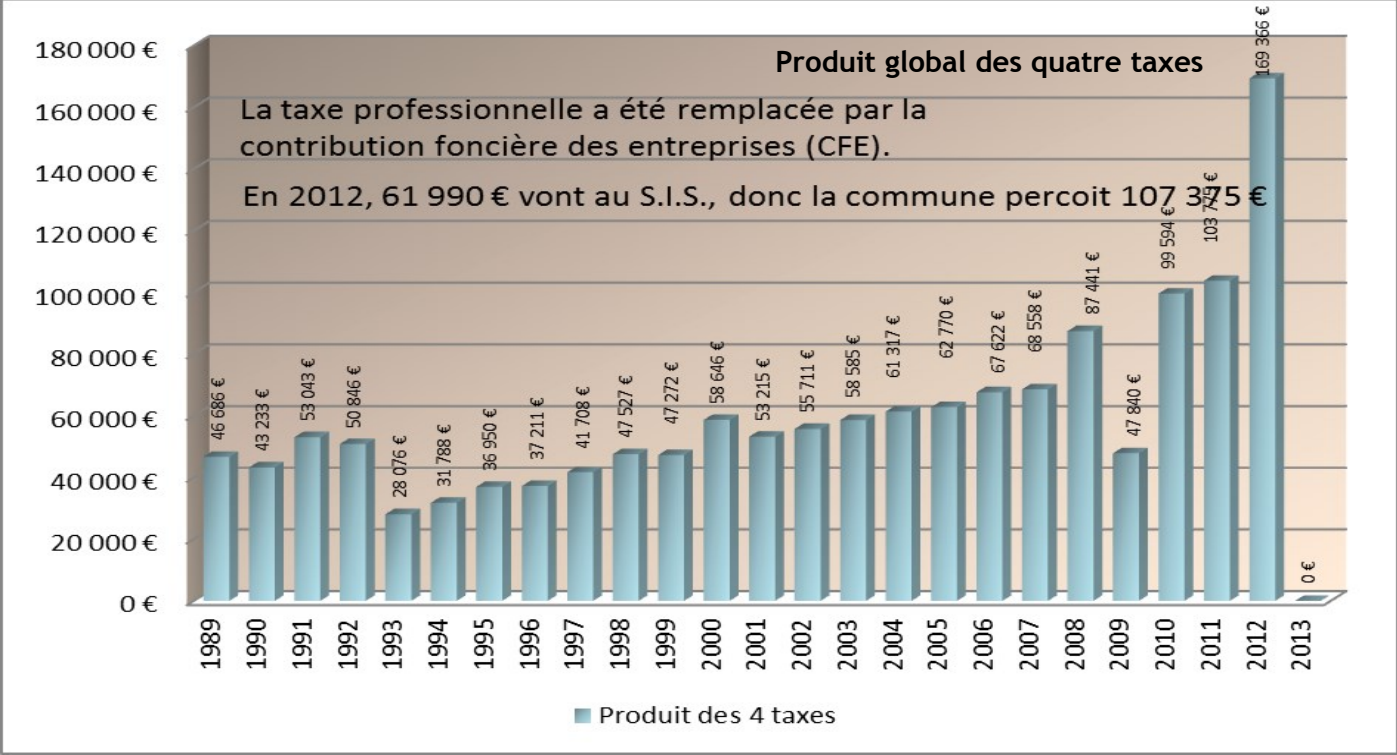
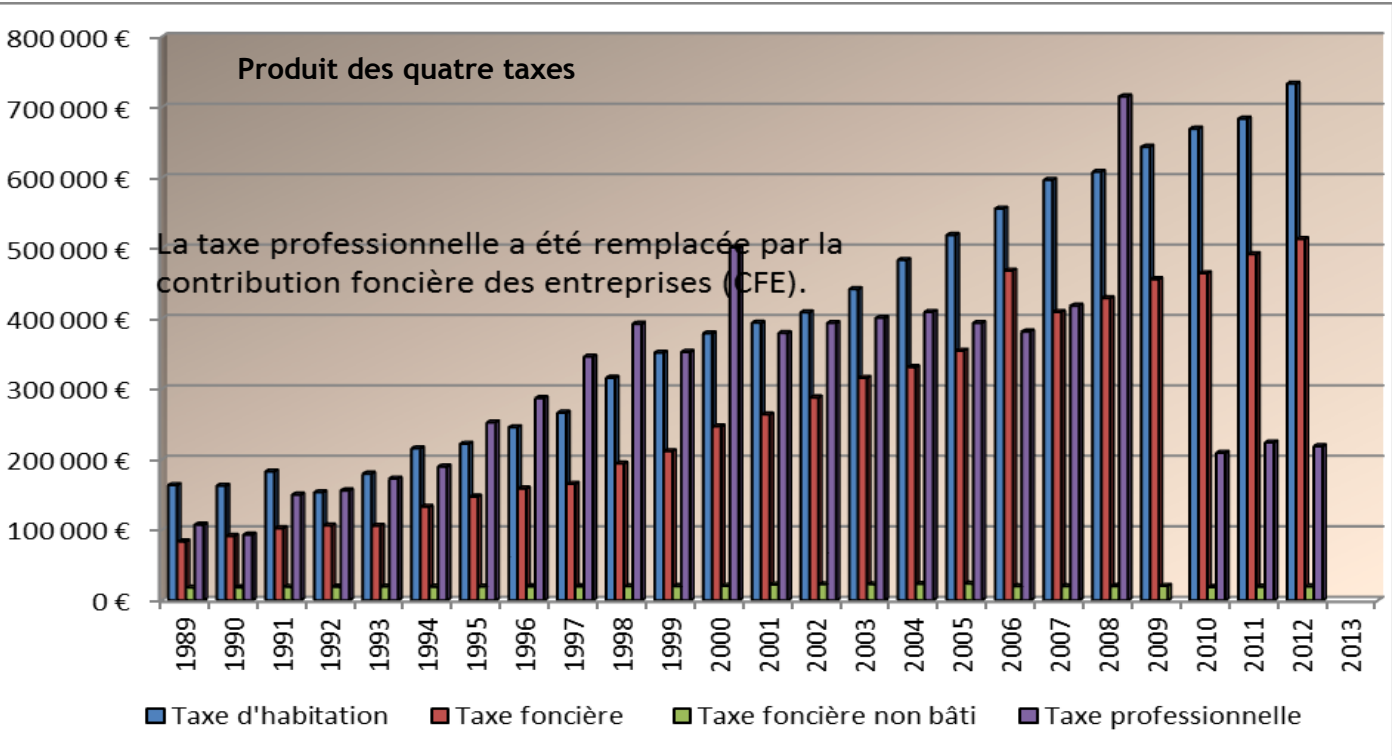
Source : Insee, RP2010 exploitation principale



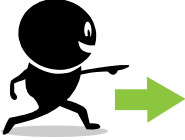
Évolution de la fiscalité



Le graphique ci-dessus représente l'évolution des taux des taxes directes locales entre 1989 et 2013. On remarquera qu'entre 1989 et 1992 les taux sont restés quasiment inchangés, à l'exception de celui de la taxe professionnelle, qui a sensiblement baissé. De 1993 à 2009, les taux sont restés rigoureusement stables. À partir de 2010, après le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution foncière des entreprises, un transfert s'est opéré au détriment de la taxe d'habitation. Et en 2012, la suppression de la fiscalité directe du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) a modifié considérablement les taux sans pour autant affecter la ponction fiscale globale (voir l'article paru dans l'édition d'automne 2012 du *Flash 313*).



Le produit des taxes suit l'évolution de la population. Le pic de 2012 correspond au regroupement des taux communaux et de ceux du Syndicat Intercommunal du Soultzbach.



Évolution de l'endettement

La dette communale a connu un pic en 1996, conséquence d'un fort endettement en 1989 et de la poursuite de l'investissement nécessaire au développement de la commune. En 2013, l'endettement de la commune, qui est de 58 801 €, correspond pour l'essentiel au solde du prêt contracté pour l'acquisition de l'appartement de la résidence Saint-Vincent, qui s'autofinance par les loyers perçus.

